

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DE CLASSE NORMALE
SPECIALITE « MUSIQUE » - DISCIPLINE « TROMBONE »
SESSION 2023**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
 - Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
 - Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
 - Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
 - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
 - Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;
 - Vu l'arrêté n° AR-0540-2022 en date du 21 juillet 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe et interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale spécialité « musique » - discipline « trombone » session 2023 ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 10 novembre 2022 à minuit ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe et interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale ouverts par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde au titre de l'année 2023 selon décision susvisée sont arrêtées conformément aux listes ci-jointes sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Elles contiennent :

23 noms pour le concours externe ;

24 noms pour le concours interne.

ARTICLE 2 - L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier et sous réserve de la communication de la décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve, soit le 30 janvier 2023 (date nationale).

De même, le dossier individuel du candidat sera à remettre au plus tard au 1^{er} jour des épreuves, soit le 30 janvier 2023 (date nationale), uniquement par voie postale - cachet de la poste faisant foi.

La participation aux concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :
PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20230126-AR-0033-2023-AR Date de réception préfecture : 27/01/2023
--

Liste des candidats admis à concourir

Concours interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale Spécialité « Musique » - Discipline « Trombone » Session 2023

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
141697	BARDE	Clément
142612	BELLANGER	Romain
141109	CARDOT	Guillaume
142675	CREBASSA	Mathieu
142151	DARRIGAN	François
142543	DEBROUTELLE	Dimitri
142363	DEFOSSE	Laurent
142392	DUCHEMIN	Pierre-Emmanuel
142075	EPARVIER	Franck
142778	ESSAWABI	Yussef
142866	FLAUM	Emmanuel
142849	GAGU	Raphaël
142374	HERVIER	Florent
141893	LANCRY	Sébastien
142491	LEGRAND	Jean-Charles

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20230126-AR-0033-2023-AR
Date de réception préfecture : 27/01/2023

Liste des candidats admis à concourir

Concours interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale Spécialité « Musique » - Discipline « Trombone » Session 2023

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
142295	LELIMOUSIN	Cyril
142207	MANTILLERI	Thomas
141884	MARTIN	Florian
142806	MÉAR	Sylvain
142514	MENISSIER	Florent
142272	PRONIER	Hervé
141952	STEINMAN	Michael
142300	WEISBECK	Laurent
142839	ZAKRZEWSKI	Michel

Nombre de candidats : 24

Liste des candidats admis à concourir

Concours externe de professeur d'enseignement artistique de classe normale Spécialité « Musique » - Discipline « Trombone » Session 2023

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
142012	AUGENDRE	Damien
142330	BACIK	Felix
141863	BELLANGER	Romain
142438	BERNHARD	Cyril
142373	BIOT	Alejandro
142921	CASTAINGTS	Joël
141707	CIVANO	Valerio
142453	CURUTCHET	Sébastien
142153	DARRIGAN	François
141068	DUBRAY	Matthieu
141149	FAVOREAU	Peggy
142402	JOANIQUET	Marc
142415	LE ROSSIGNOL	David
142490	LEGRAND	Jean-Charles
141883	MARTIN	Florian

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20230126-AR-0033-2023-AR
Date de réception préfecture : 27/01/2023

Liste des candidats admis à concourir

Concours externe de professeur d'enseignement artistique de classe normale Spécialité « Musique » - Discipline « Trombone » Session 2023

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
142614	MOULIN	Valentin
142691	RADIX	Vincent
142555	SARZI	Jeremie
142167	SERPINET	Clémentine
141988	STEINMAN	Michael
141256	VALLEE	Gildas
142507	VUADENS	Benjamin
142301	WEISBECK	Laurent

Nombre de candidats : 23